Pour une amélioration de la biodiversité urbaine dans le village de Cressier

1. Introduction

En ces temps de crise climatique, le besoin de rappeler que nous devons agir maintenant pour préserver ce qu'il nous reste de nature est devenu nul, tant il est évident. En plus de préserver l'environnement existant, augmenter la biodiversité là où il est possible de le faire est également primordial. En effet, une plus grande diversité d'espèces animales et végétales augmente la résilience des écosystèmes, notamment face au réchauffement climatique. De plus, ce sont des actions à petite échelle qui, une fois additionnées, permettent d'améliorer la situation de manière plus globale.

A Cressier, certaines parcelles inutilisées et situées sur le terrain communal sont pauvres en biodiversité. Pourtant, très peu de ressources seraient nécessaires pour l'améliorer considérablement. En effet, il suffirait de planter des espèces végétales indigènes sur les parcelles de gazon inutilisées pour créer un écosystème favorable à la vie de nombreux insectes, oiseaux, reptiles et micromammifères.

Pour cette raison, nous demandons au Conseil communal d'établir un plan d'amélioration de la biodiversité dans le village de Cressier. Afin de le guider dans les nombreuses possibilités, nous présentons un projet pilote concret à la Section 2. Ce dernier pourra servir d'exemple pour l'amélioration de la biodiversité sur d'autres parcelles communales ou privées. De plus, nous proposons au Conseil communal de se pencher sur trois autres aspects en lien direct avec l'amélioration de la biodiversité: abandon progressif des pesticides sur le terrain communal, réduction de l'éclairage public nocturne, adhésion au Parc Chasseral.

Si le Conseil communal décide de suivre notre proposition et d'établir un plan d'amélioration de la biodiversité dans notre village, Cressier deviendra une commune plus verte et éco-responsable. Cela améliorera la biodiversité urbaine, la beauté du village ainsi que le bien-être et la santé de la population. Un tel projet pourrait également servir d'exemple pour les villages alentours, et amènerait une publicité très positive pour notre commune.

2. Projet pilote

La zone à améliorer qui a été sélectionnée pour le projet pilote se trouve dans le bien-fonds n°5332 (Figure 1). C'est une surface herbeuse où sont plantés quelques pins, et qui jouxte un cordon boisé composé uniquement de lauriers cerise (*Prunus laurocerasus*) (Figure 2), ces derniers étant sur la liste noire des espèces invasive de Suisse et défavorables à la biodiversité animale (Info Flora).

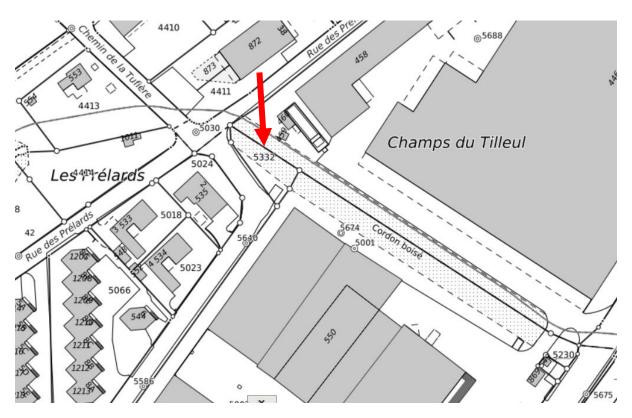


Figure 1. Bien-fonds n°5332 situé sur le Chemin des Argilles (sitn.ne.ch). Surface: 249m², dont 217m² de zone herbeuse. Propriétaire: Commune de Cressier. Servitude et charge foncière: 147 Ch. Ligne électrique.



Figure 2. Photo de la zone à améliorer sélectionnée pour le projet pilote.

Cette zone herbeuse n'étant pas utilisée, nous proposons de planter une haie écologique qui serpenterait entre les pins déjà établis. L'idéal serait également de remplacer les lauriers du cordon boisé par des espèces indigènes diverses. Généralement, une haie écologique se compose de 5 strates (arborescente, arbustive, buissonnante, herbacée et muscinale). Ci-dessous se trouve une liste non-exhaustive d'espèces végétales indigènes et non-toxiques qui pourraient convenir à la haie écologique proposée dans le projet pilote:

Sureau noir (Sambucus nigra) strate arbustive

Noisetier (Corylus avellana) strate arbustive

Viorne lantane (Viburnum lantana) strate buissonnante

Viorne aubier (Viburnum opulus) strate buissonnante

Erable champêtre (*Acer campestre*)

Cependant, afin de sélectionner les essences les plus favorables à chaque zone, l'expertise de personnes qualifiées dans ce domaine, comme des paysagistes, est nécessaire.

strate arborescente

Une fois les essences sélectionnées, la plantation pourra se faire directement par les paysagistes, ou en organisant un chantier collaboratif avec les écoles et/ou la population intéressée. La solution proposant une implication de paysagistes tout au long du processus (sélection des essences, achat des végétaux et plantation) aurait un coût plus élevé mais serait bien plus efficace. Cependant, l'impact social de projet serait plus grand si les écoles, par exemple, étaient impliquées.

En tant que dépositaires de cette motion, le Parti Socialiste et Les Vert-e-s de Cressier proposent de financer entièrement ce projet pilote.

Si le projet pilote est accepté et réalisé avec succès, des zones similaires pourraient se voir reboisées de la même manière, afin d'améliorer considérablement la biodiversité et les espaces verts dans tout le village de Cressier. Ces projets pourraient être entrepris par la Commune sur les zones communales, ou promues envers la population et les entreprises pour que celles-ci fassent de même dans leurs jardins.

3. Perspectives

En lien avec la motion visant à améliorer la biodiversité dans le village de Cressier, de nombreux axes sont à explorer. Nous en avons sélectionné trois qui nous semblent les plus pertinents pour notre commune. Nous demandons au Conseil communal de les considérer dans le cadre de cette motion:

- Abandonner progressivement les pesticides de synthèse sur tout le terrain communal.
- Réduire l'éclairage public nocturne afin de respecter le cycle de vie naturel de la faune et des êtres humains et d'économiser notre électricité. Le Val-de-Ruz a procédé à cela en 2018 et a ainsi pu économiser environ 173'000 kWh/an (https://www.rts.ch).
- Adhérer au Parc Chasseral, qui propose de nombreuses prestations et conseils en transition énergétique aux communes qui en sont membres.

Finalement, de nombreux projets de reboisement des zones urbaines ont été réalisés en Suisse, et ont tous été un grand succès. De nombreux conseils et informations relatives à ce type de projet sont disponibles (Annexes 1 à 3).

De plus, si une vision et des actions globales plus durables sont entreprises dans notre village, ce dernier pourrait se voir labellisé de la certification Ville Verte Suisse (voir mesures en Annexe 4).